

Recommandations aux parents d'un enfant atteint (infraction sexuelle)

- Garder une vie familiale quotidienne aussi normale que possible
- Croire l'enfant et être émotionnellement là pour lui.
- Ne pas lui reprocher d'avoir mis du temps à se confier à eux
- L'écouter sans poser de questions approfondies sur ce qu'il a vécu.
- Préciser que l'agresseur est le seul responsable et non pas l'enfant.
- Accepter que l'agresseur lui manque ou qu'il éprouve toujours de l'affection pour lui
- Donner à l'enfant un soutien et une orientation et se responsabiliser en tant que parent pour la suite des démarches.
- Selon l'âge de l'enfant, l'informer des étapes à venir, tout en restant attentif à ne pas le stresser.
- Protéger l'enfant face aux personnes qui l'interrogent par curiosité ou lui collent une étiquette d'enfant maltraité
- Montrer à l'enfant (et si nécessaire aux autres enfants de la famille) que la vie et le quotidien continueront néanmoins - aussi normalement que possible.
- Evaluer la possibilité d'un suivi thérapeutique pour l'enfant, éventuellement avec l'aide de spécialistes.
- Rassurer l'enfant sur le fait qu'il sera capable de faire face à ses blessures psychologiques avec le soutien des parents et éventuellement l'aide d'autres personnes de confiance et de spécialistes

Centre de consultation LAVI Bienne
Rue de l'Argent 4, 2502 Bienne
T 032 322 56 33
M sav@centrelavi-bienne.ch
W centrelavi-bienne.ch

Centre de consultation LAVI Berne
Seftigenstrasse 41, 3007 Berne
T 031 370 30 70
M beratungsstelle@opferhilfe-bern.ch
W opferhilfe-bern.ch